

Procédure en cas de symptômes pour un élève

ÉLÈVE SYMPTOMATIQUE

Lorsqu'un élève commence à ressentir des symptômes associés à la COVID-19 sur les lieux de l'école, un seul membre du personnel devrait le prendre en charge et les mesures suivantes devraient être appliquées :

| QUI | QUOI |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">MEMBRE DU PERSONNEL QUI ACCOMPAGNE L'ÉLÈVE¹</p> <p>(Une seule personne)</p> | Elle prend en charge l'élève en conservant une distance de deux mètres. |
| | Elle isole l'élève dans un local prévu à cet effet en attendant que son parent vienne le chercher (elle reste sur le terrain extérieur si c'est le cas). |
| | Elle sort la trousse d'urgence COVID-19 qui devrait contenir minimalement des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement (blouse), de même qu'une solution hydroalcoolique. |
| | Elle fournit un masque de procédure à l'élève. |
| | Elle porte des gants, un masque de procédure, une protection oculaire et un survêtement. |
| | Elle demande à un collègue d'informer la direction de l'établissement et de communiquer avec le parent pour qu'il vienne chercher son enfant. |
| | Elle met les objets personnels de l'élève dans un sac de tissu ou de plastique, et les remet au parent. |
| | Si possible, elle questionne l'élève sur les contacts plus rapprochés qu'il aurait pu avoir dans les heures précédentes et note ces informations par écrit qu'elle remettra à sa direction d'établissement. Elle tient compte du contexte et de l'âge de l'élève afin de ne pas l'effrayer et de le rassurer. |

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">MEMBRE DU PERSONNEL QUI ACCOMPAGNE L'ÉLÈVE¹</p> <p>(Une seule personne)</p> | Après le départ de l'élève, elle retire les gants, la protection oculaire, le masque de procédure et la blouse de façon sécuritaire, dans la pièce, et elle en dispose sur place (si une poubelle sans contact avec les mains est disponible) ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet, puis jette l'équipement à usage unique. |
| | Elle se lave immédiatement les mains. |
| | Elle désinfecte les équipements de protection individuelle réutilisables (ex. : protection oculaire) avec un produit nettoyant. |
| | Elle termine en se lavant les mains. |

| | |
|--|--|
| <p style="text-align: center;">PERSONNEL D'ENTRETIEN MÉNAGER</p> | Il désinfecte les pièces, les objets et les surfaces touchés par l'élève. La pièce est également ventilée. Celui-ci porte des gants. |
| <p style="text-align: center;">PARENT OU TUTEUR DE L'ÉLÈVE</p> | <p>Il appelle au 1 877 644-4545 et suit les consignes de la Direction de la santé publique.</p> <p>Il informe l'école de l'évolution de la situation.</p> |
| <p style="text-align: center;">DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT OU REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION SCOLAIRE</p> | <p>Si le résultat du test de l'élève s'avère positif, elle communique avec un responsable de la Santé publique en composant le même numéro de téléphone, soit le 1 877 644-4545.</p> <p><u>Le cas échéant</u>, la Santé publique pourrait lui fournir un modèle de lettre à transmettre aux parents et au personnel afin de les informer de la situation.</p> <p>Certaines personnes pourraient être isolées de façon préventive et testées. <u>Dans certaines circonstances</u>, l'école pourrait également être fermée temporairement.</p> <p>S'il y a <u>plusieurs cas de COVID</u> dans une même classe ou si l'éclosion concerne plusieurs classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les responsables régionaux de la santé publique donnent des consignes détaillées à l'école qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel de l'école. • En collaboration avec la direction de l'école, les responsables régionaux de santé publique verront s'il est nécessaire de fermer une classe ou une école, en fonction de la situation. |